

ST ROMAIN

Infos

SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

#9 | *Édition Spéciale - Cavités Souterraines* | Mars 2023

CAVITÉS SOUTERRAINES

PRÉVENIR DES RISQUES D'EFFONDREMENT

Au niveau national, les différents types de cavités souterraines et les désordres qu'elles peuvent provoquer constituent un risque majeur.

Face à l'ampleur du phénomène et comme souvent en matière de risque, les actions d'identification et de prévention sont les principales mesures prises par les Pouvoirs Publics qui s'appuient sur la connaissance scientifique pour tenter de prévenir les dommages.

Notre sous-sol recèle un nombre incalculable de cavités souterraines naturelles ou liées aux activités humaines. Une fois abandonnées ou oubliées, ces cavités représentent un risque potentiel d'effondrement et donc de danger particulièrement en milieu urbain.

L'inventaire national des cavités, la mise en place d'outils et d'un nouvel environnement juridique sont aujourd'hui les pièces maîtresses d'une politique de prévention des risques.

De tout temps, on a ouvert en Normandie des exploitations afin d'extraire du sol les matériaux indispen-

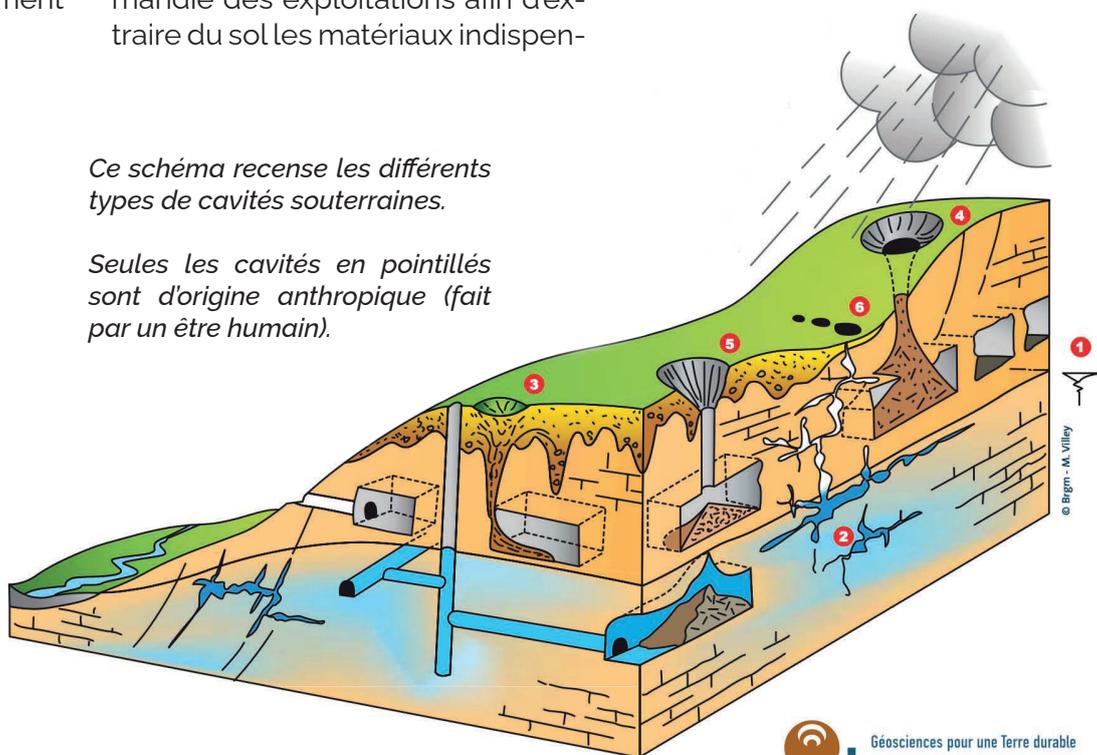
sables à la vie quotidienne. Mais la nature, a elle-même, créé ses propres vides avec des cavités nées sous l'action de l'eau chargée en gaz carbonique qui dissout le calcaire ou la craie.

LES PRINCIPAUX TYPES DE CAVITÉS SOUTERRAINES

- 1 Niveau piézométrique (ou niveau de la nappe d'eau souterraine)
- 2 Réseau karstique
- 3 Affaissement
- 4 Effondrement
- 5 Effondrement dans un puit d'accès
- 6 « Bétoire » (exhaure de karst)

Ce schéma recense les différents types de cavités souterraines.

Seules les cavités en pointillés sont d'origine anthropique (fait par un être humain).



Direction de la Communication et des Éditions - D. Roblin - Tél. 02 38 64 39 76

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Au total, on estime à environ 500 000 le nombre de cavités souterraines sur tout le territoire national. Certaines sont totalement inoffensives alors que d'autres présentent un danger potentiel avec des risques d'affaissements, de fontis ou d'effondrements souvent spectaculaires et dangereux pour la vie comme pour les biens.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE RISQUES

Un risque est une combinaison entre un aléa (un événement dangereux) et un enjeu. Le **risque cavité souterraine** exprimé potentiellement par l'effondrement d'un bâtiment ou d'une infrastructure est donc en relation directe avec l'effondrement ou l'affaissement de ladite cavité. En fonction des régions le risque cavité souterraine n'est pas identique et prend des formes différentes (dimensions des vides, profondeur, origine, nature...). En Normandie et sur certaines zones périphériques, le risque cavité souterraine est un risque très important du fait de l'**existence de très nombreux vides naturels (karst)** mais aussi de la **présence de plusieurs dizaines de milliers de carrières souterraines (marnières)**.

RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES ET À CIEL OUVERT

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a été créée le 1er janvier 2019 par la fusion de 3 intercommunalités (communauté de l'agglo-mération havraise, communauté de communes Caux Estuaire, communauté de Communes du canton de Criquetot-l'Esneval) regroupant 54 communes. **Par délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2021, Le Havre Seine Métropole a prescrit l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) visant à remplacer les PLU communaux, cartes communales ou Règlement National d'Urbanisme (RNU) en vigueur actuellement sur le territoire des 54 communes.**

En amont de ce document, le **Code de l'environnement** et le **Code de l'urbanisme** imposent de réaliser un **Recensement des Indices de Cavités Souterraines et à ciel ouvert (RICS)** sur l'ensemble du territoire intercommunal, dans le cas présent il s'agit d'une mise à jour de l'inventaire initial. Cette mission a été confiée à un bureau d'étude spécialisé, **Explor-e**, qui applique la méthodologie définie pour l'ensemble de la Seine-Maritime.

Une des étapes de cette mission correspond au recensement auprès des habitants des informations connues, se référant ainsi à l'**alinéa 2 de l'article L563-6 du Code de l'environnement** :

« ...Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou



aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence, en informe le maire, qui communique, sans délai, au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil général les éléments dont il dispose à ce sujet.

La diffusion d'informations manifestement erronées, mensongères ou résultant d'une intention dolosive relatives à l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière est punie d'une amende de 30 000 euros... »

Si vous avez ou avez eu connaissance de l'existence d'exploitations de matériaux ou de manifestations en surface de désordres souterrains (affaissement, effondrement, bétoires...), **il est à ce titre important que vous contactiez les Services Techniques de la Ville de Saint-Romain-de-Colbosc au 02 32 79 24 60.**



VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Place Théodule Benoist
Tél. 02 32 79 24 60



Retrouvez l'actualité de la ville sur notre page Facebook « Ville de Saint Romain de Colbosc »

Contact : communication@stromain76.fr - Impression : AUTRECOM (76) - Tirage : 2550 exemplaires certifiés FSC.

©Banques d'images/photos : BRGM - Service Géologique National ; www.explor-e.fr. Ne pas jeter sur la voie publique.

Directeur de la publication : Clotilde Eudier, Rédactrice en chef : Carole Stil, Rédaction : Julia Crochemore

